

**M. le Président:** Il est sans doute acceptable de poser une question concernant les activités d'une personne à la lumière des lignes directrices. Cependant, la députée est allée plus loin que cela. Je crois qu'elle a porté une accusation. J'ai déjà dit à d'autres reprises que les préambules et les questions à la Chambre ne pouvaient se substituer à une accusation officielle. Il me semble que la députée cherche à savoir ce que le gouvernement pense d'un certain incident. C'est là une question légitime compte tenu des lignes directrices sur les conflits d'intérêts. Si la députée veut bien me le permettre, c'est ainsi que j'interpréterai ses propos. On ne peut se servir d'un préambule ou d'une question pour porter une accusation. La parole est au ministre.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, j'ai répondu à une question semblable hier. La députée trouvera ma réponse à la page 19111 du hansard.

#### LA DÉCLARATION DU MINISTRE

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je pense que le ministre a répondu à côté de façon délibérée. Le ministre du Commerce extérieur a changé de position à propos des raisons de ce voyage. Il a dit d'abord que c'était un voyage offert à son épouse et à sa fille, ce qui, bien sûr, ne tomberait sous le coup d'aucune disposition exigeant une divulgation. Puis, il a donné de plus amples explications, après que le vice-premier ministre eut fait une déclaration à la Chambre, et il a affirmé que son épouse et sa fille le représentaient de manière semi-officielle.

Étant donné qu'elles le représentaient et que le voyage valait environ 6 500 \$, il incombe au ministre de produire une déclaration. Je me demande si le vice-premier ministre peut nous dire si la déclaration a été produite, conformément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 35?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, la réponse demeure la même. J'invite la députée à la relire.

**Mme Copps:** Vous n'avez pas répondu à la question hier.

\* \* \*

#### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

##### L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

**M. Jack Harris (St-Jean-Est):** Monsieur le Président, le gouvernement prétend depuis longtemps que l'accord commercial n'aura pas d'effet sur les programmes de développement régional. C'est ainsi que le ministre des Finances déclarait à la Chambre le 16 octobre 1987, page 10087 du hansard:

#### Questions orales

La capacité du gouvernement de mettre en oeuvre des programmes de développement régional dans la région de l'Atlantique ne changera pas du tout.

Or ce matin, à l'émission *Canada A.M.*, le ministre du Commerce extérieur a reconnu que l'accord commercial laissait sans protection les programmes de développement régional, que par application de cet accord les cinq à sept années qui viennent vont servir à définir les subventions, et que nous saurons alors ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

Voici ce que je demande au vice-premier ministre: Est-ce qu'il ne veut pas être franc à ce sujet et reconnaître que le résultat ultime de l'accord commercial va influencer sur les programmes de développement régional? Pourquoi ne pas le dire honnêtement?

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, nous parlons honnêtement, et il n'a pas d'influence sur les programmes régionaux.

Je m'étonne que le député de Saint-Jean-Est affirme cela, après que le gouvernement s'est engagé à aider le projet Hibernia et la population terre-neuvienne. Je suis complètement sidéré. Cela a eu lieu longtemps après la signature de l'Accord de libre-échange. De quoi parle le député?

#### L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

**M. Jack Harris (St-Jean-Est):** Monsieur le Président, on nous a dit également que l'eau ne figurait pas dans l'accord, monsieur le Président.

Nous savons que l'APECA est un programme quinquennal dont certains ministres ont déjà dit que c'est la dernière tentative pour le Canada atlantique. Et comme il se trouve, cette période de cinq ans, c'est le délai dans lequel les subventions doivent être définies pour l'application de l'accord commercial.

Est-ce que le ministre ou son représentant ne veulent pas jouer franc jeu et reconnaître que l'APECA pourrait bien être le dernier programme de développement régional à l'intention des provinces atlantiques, à cause de cet accord commercial?

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, en premier lieu, je ne veux pas reconnaître cela. En second lieu, l'accord de libre-échange est en lui-même un programme de développement régional, et il va favoriser la croissance des Maritimes. Il va créer des emplois dans les Maritimes. Il va protéger les industries qui sont harcelées depuis si longtemps.

Le député se trompe lourdement. Non, ce ne sera pas le dernier programme de développement régional à l'intention de l'est du Canada. Notre gouvernement est déterminé à s'occuper de toutes les régions du pays, et il va le rester.